



**PRÉFET  
DE L'AUDE**

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N° 13 - AVRIL 2022**

**PUBLIÉ LE 15 AVRIL 2022**

ARS OCCITANIE

-DGARS 34

PREFECTURE

-CABINET/BC

## **SOMMAIRE**

### **ARS OCCITANIE**

DGARS 34

Arrêté ARS OCCITANIE n° 2022-1709 du 12 avril 2022 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de CARCASSONNE.....1

### **PREFECTURE**

CABINET/BC

Arrêté préfectoral n° CAB-BC-2022-055 accordant une médaille pour acte de courage et de dévouement à :  
- M. Mickaël ALARCON, gardien de la paix à NARBONNE  
(Médaille de Bronze).....4

**ARRETE ARS OCCITANIE 2022- 1709**  
**modifiant la composition nominative du conseil de surveillance**  
**du Centre Hospitalier de Carcassonne**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE**

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

**Vu** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

**Vu** le décret 2016-1264 du 28 novembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie ;

**Vu** le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pierre RICORDEAU en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à compter du 5 novembre 2018 ;

**Vu** l'arrêté ARS-LR/2010-245 du 3 juin 2010 modifié fixant la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Carcassonne ;

**Vu** l'arrêté 2020-3287 en date du 22 octobre 2020 modifiant la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Carcassonne ;

**Vu** la décision ARS OCCITANIE n°2020-036 du 10 janvier 2020 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

**Vu** la délibération n°2020-176 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Carcassonne Agglo en date du 18 septembre 2020 désignant **Monsieur Eric MENASSI** et **Monsieur Thierry LECINA**, en qualité de représentants pour siéger au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Carcassonne ;

**Vu** le procès-verbal de la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques en date du 2 février 2022 désignant **Madame Claire TRILLE**, en qualité de représentante pour siéger au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Carcassonne ;

**Vu** le procès-verbal d'installation de la Commission Médicale d'Etablissement en date du 8 novembre 2021 désignant **Monsieur le Docteur Christophe DE LA VEGA** et **Monsieur le Docteur Xavier MARTIN**, en qualité de représentants pour siéger au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Carcassonne ;

**Vu** le courrier du syndicat Force Ouvrière en date du 5 avril 2022 désignant en remplacement de Monsieur Michael LAURENT, **Madame Nadège ROUDIÈRE** en qualité de représentante syndicale pour siéger au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Carcassonne ;

**Vu** l'article 30 de la loi 2021-502 du 26 avril 2021 permettant au député de la circonscription où est situé le siège de l'établissement principal de l'établissement public de santé de participer au conseil de surveillance avec voix consultative ;

**Vu** le souhait de **Madame Danièle HERIN**, Députée de l'Aude, de siéger au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Carcassonne, avec voix consultative ;

**Vu** la demande de modification de l'arrêté de composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Carcassonne ;

## ARRETE

N° FINESS: 110780061

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ARS-LR/2010-245 du 3 juin 2010 modifié fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Carcassonne sont modifiées comme suit :

#### I – Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales :

- **Monsieur Eric MENASSI** et **Monsieur Thierry LECINA**, représentants de la Communauté D'Agglomération;

2° en qualité de représentants du personnel :

- **Madame Claire TRILLE**, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-technique ;
- **Monsieur le Docteur Christophe DE LA VEGA** et **Monsieur le Docteur Xavier MARTIN**, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- **Madame Nadège ROUDIERE**, représentante désignée par les organisations syndicales.

#### II – Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :

- **Madame Danièle HERIN**, Députée de l'Aude (1<sup>ère</sup> circonscription).

### ARTICLE 2 :

Par conséquent, la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Carcassonne, Etablissement public de santé est arrêtée comme suit :

#### I – Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales :

- Monsieur Gérard LARRAT, maire de Carcassonne et Madame Isabelle CHESA, représentante du Conseil Municipal de Carcassonne ;
- **Monsieur Eric MENASSI** et **Monsieur Thierry LECINA**, représentants de la Communauté D'Agglomération;
- Monsieur Philippe CAZANAVE, représentant du Conseil Départemental de l'Aude ;

2° en qualité de représentants du personnel :

- **Madame Claire TRILLE**, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-technique ;
- **Monsieur le Docteur Christophe DE LA VEGA** et **Monsieur le Docteur Xavier MARTIN**, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Bruno IZARD et **Madame Nadège ROUDIERE**, représentants désignés par les organisations syndicales :

3° en qualité de personnalités qualifiées :

- Monsieur Patrick RODRIGUEZ et Monsieur Pierre ROGEZ, personnalités qualifiées désignées par Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ;
- Madame Violette MERKLING, Union Nationale France Alzheimer, Madame Ina KRUIT, Association des Paralysés de France, et Monsieur le Docteur Michel GRAND, Ligue contre le cancer, représentants des usagers désignés par le Préfet de l'Aude ;

## **II – Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :**

- **Madame Danièle HERIN**, Députée de l'Aude ;
- Le représentant des familles accueillies,
- Le Vice Président du directoire du centre hospitalier de Carcassonne ;
- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- Le Directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie de l'Aude ;
- Le représentant des familles accueillies ;

### **ARTICLE 3 :**

La durée du mandat des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans, sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles R.6143-12 et R. 6143-13 du code de la santé publique.

Le mandat de Madame Nadège ROUDIERE visé au I- 2° de l'article 1er du présent arrêté, prend fin à la date où aurait cessé celui du membre qu'elle a remplacé.

### **ARTICLE 4 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **ARTICLE 5 :**

Le Directeur de l'offre de soins et de l'autonomie et le Directeur Départemental de l'Aude de l'Agence Régionale de Santé Occitanie sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Fait le 12 avril 2022,

P/le Directeur Général,  
Et par délégation,  
Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie,

  
**Bertrand PRUDHOMMEAUX**



**PRÉFET  
DE L'AUDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du préfet  
Bureau du cabinet**

**Arrêté préfectoral n° CAB-BC-2022-055  
accordant une médaille pour acte de courage et dévouement**

**Le préfet de l'Aude  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le décret du 16 novembre 1901 relatif à l'attribution de récompenses honorifiques pour les actes de courage et de dévouement, modifié par le décret du 24 juin 1950 ;

**VU** le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration de la distinction susvisée ;

**VU** le décret du 17 février 2021 portant nomination de M. Thierry BONNIER, préfet de l'Aude ;

**VU** la proposition de Monsieur le Commissaire général Laurent COINDREAU, Directeur départemental de la sécurité publique de l'Aude, soulignant l'attitude efficace et déterminante dont a fait preuve Monsieur le gardien de la paix Mickaël ALARCON, afin de sauver un individu en sang sur la voie publique, le 26 octobre 2021 à 03h05, à hauteur du 3 de la place Emile Digeon à NARBONNE ;

**CONSIDÉRANT** que cet acte mérite d'être récompensé par une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement ;

**SUR PROPOSITION** de la directrice de cabinet du préfet de l'Aude,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** la médaille de Bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur le gardien de la paix Mickaël ALARCON de la CSP de NARBONNE.

**ARTICLE 2 :** le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de MONTPELLIER (6, rue Pitot – CS 99002 - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) dans un délai de 2 mois à compter de la date de signature.

**ARTICLE 3 :** la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Carcassonne, le 13 avril 2022

Le préfet

Thierry BONNIER